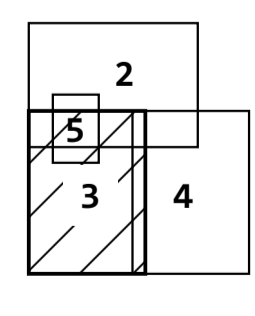


Département du Var
Commune de RAMATUELLE
PLAN LOCAL D'URBANISME
4. Règlement

- LEGENDE**
Préscriptions édictées par le PLU
- Limites de zones et de secteurs
 - Espace Boisé Classé (EBC) à conserver ou à créer
 - Emplacement réservé pour ouvrage public, voie ou passage public à créer ou à élargir (n° d'opération / Largeur)
 - Patrimoine bâti agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination
 - Patrimoine bâti
 - Ouvrage patrimonial
 - Servitude de protection de la couverture arborée
 - Secteur de protection du centre historique
 - Servitude non altius tollendi n°1
 - Servitude non altius tollendi n°2
 - Servitude non altius tollendi n°3
 - Servitude non altius tollendi n°4
 - Secteur de perceptibilités paysagères aux abords des routes
 - Limite des espaces proches du rivage
 - Site classé (loi du 2.05.1930 modifiée)
 - Secteurs d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (SOA)
 - Cours d'eau principaux nécessitant un recul de construction obligatoire de 10m depuis l'axe

4.2 Document graphique du règlement

Plan n°3
ZONAGE - OUEST
 au 1/5000



ELABORATION DU POS
 Rendue publique par arrêté municipal du 27 juin 1986
 Approuvée par délibération du conseil municipal du 20 juillet 1987

REVISION N°1
 Approuvée par délibération du conseil municipal du 27 mars 2001

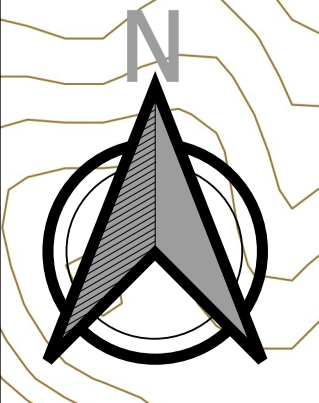
REVISION N°2 - ELABORATION DU PLU
 Approuvée par délibération du conseil municipal du 18 mai 2006

MODIFICATION N°1 DU PLU
 Approuvée par délibération du conseil municipal du 30 janvier 2014

REVISION N°3 - REVISION GENERALE DU PLU
 Approuvée par délibération du conseil municipal du 21 décembre 2018

REVISION ALLEE N°1
 Approuvée par délibération du conseil municipal du 2018

REVISION N°4 - REVISION GENERALE DU PLU
 Approuvée par délibération du conseil municipal du 2018



L'ensemble du territoire communal est classé périmètre sensible (AR. MIN. du 24/11/75)

Ce plan de plan cadastriel figure sur ce document à titre d'information. Seul le cadastriel graphique du PLU doit être consulté. Toute erreur de lecture ou de compréhension est de la responsabilité de l'utilisateur. Ce document ne peut pas remplacer des éventuelles erreurs du plan de plan cadastriel qui doivent être signalées au service des impôts locaux.